



Maximiser le pouvoir du sport



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

“ Dans chaque société,
le sport fait rêver et représente
une force fabuleuse de transformation
positive – nous devons tout faire
pour tirer parti de ce pouvoir. ”

Irina Bokova, Directrice générale

En tant qu'institution chef de file des Nations Unies pour le sport et l'éducation physique, l'UNESCO inspire, oriente et appuie l'élaboration de politiques et la prise de décisions dans le domaine du sport. Pour s'acquitter de cette tâche à l'échelle mondiale, l'Organisation s'appuie sur **un ensemble d'instruments unique en son genre** :

- la Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport – une référence fondée sur les droits et reposant sur des principes universels tels que l'égalité des sexes, l'ouverture à tous, la sécurité, l'intégrité et la durabilité ;
- la Convention internationale contre le dopage dans le sport – instrument normatif de premier plan en matière d'éthique et de gouvernance sportives ;
- la Conférence mondiale des Ministres du sport (MINEPS) – forum générant un consensus mondial à l'égard des défis et priorités en matière de politiques sportives ;
- le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS) – mécanisme destiné à assurer l'adhésion des gouvernements et le contrôle de qualité par des spécialistes.

De l'intention politique à la mise en œuvre

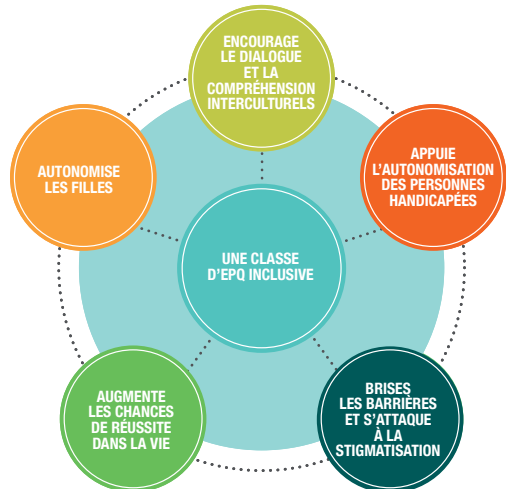
Élaborées par des spécialistes et des praticiens du monde entier, la Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport, qui a été adoptée par l'ensemble des États membres de l'UNESCO, et la Déclaration de Berlin, qui a été adoptée à la cinquième Conférence mondiale des ministres du sport (MINEPS V), sont largement reconnues comme des références internationales pour le développement de politiques sportives. L'UNESCO travaille en collaboration avec des institutions gouvernementales, sportives et académiques pour convertir ces normes en indicateurs, repères et outils d'auto-évaluation et obtenir que les déclarations stériles cèdent la place à des actions mesurables.



Une éducation physique de qualité

Seule matière axée à la fois sur l'acquisition de compétences physiques et sur un apprentissage fondé sur des valeurs, l'éducation physique offre une passerelle d'apprentissage cruciale pour l'amélioration des aptitudes et des résultats scolaires, ainsi que pour la promotion de modes de vie sains. L'UNESCO a élaboré des Directives pour une éducation physique de qualité, avec l'appui de la Commission européenne, du Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (CIEPSS), du Comité international olympique (CIO), du PNUD, de l'UNICEF et de l'OMS. Ces Directives définissent des repères pour mesurer les progrès accomplis à des titres essentiels, comme l'ouverture à tous et la formation des enseignants. Inspirées de pratiques de référence et progressivement mises en œuvre, elles aident les gouvernements de toutes les régions du monde à remanier leurs politiques en matière d'éducation physique.

L'ÉDUCATION PHYSIQUE DE QUALITÉ FAVORISE L'INCLUSION



Éducation aux valeurs sportives

Des valeurs telles que le fair-play, l'égalité, l'honnêteté, l'engagement et la solidarité donnent aux jeunes les moyens de prendre des décisions éclairées. Dans le cadre du Partenariat pour l'éducation, l'UNESCO a uni ses forces à celles du CIEPSS, du Comité international pour le fair-play, du CIO, du Comité international paralympique et de l'Agence mondiale antidopage (AMA) pour mettre au point un kit d'Éducation aux valeurs par le sport. Ce kit inclut des matériels différenciés par origine culturelle et par âge, destinés à aider concrètement les enseignants. En s'associant à des clubs sportifs, l'UNESCO promeut aussi le respect de ces valeurs morales parmi les professionnels et les amateurs.

Protéger le sport

Des phénomènes comme le dopage, la corruption et la manipulation mettent en péril l'intégrité du sport, qu'il soit pratiqué par des professionnels ou par des amateurs. Face aux menaces qu'ils font peser, l'UNESCO plaide pour la prévention et la tolérance zéro. Cette approche va de pair avec la promotion d'un débat éclairé sur la gouvernance du sport pour améliorer l'interaction entre les pouvoirs publics, les organisations sportives, la société civile et le monde des affaires.

Le recours à des substances et à des méthodes qui améliorent artificiellement les performances sportives ne porte pas seulement atteinte aux fondements éthiques du sport mais compromet aussi gravement la santé physique et mentale des sportifs. Et il n'est pas cantonné dans le haut niveau : il arrive que les sportifs amateurs et les jeunes en quête d'un idéal physique cèdent eux aussi à cette tentation.

La **Convention internationale contre le dopage dans le sport** a rendu possible la mise en place d'un cadre juridique quasi-universel, fondé sur le Code mondial antidopage, qui permet d'harmoniser les efforts déployés à tous les niveaux par les gouvernements et le mouvement sportif pour lutter contre le dopage dans le sport. Par cette convention, plus de 180 États signataires se sont engagés à limiter le trafic de substances dopantes, à appliquer des pratiques communes pour contrôler leur utilisation par les athlètes lors des compétitions, à améliorer les techniques de détection et à appuyer l'éducation et la dissuasion.

Le **Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport** aide les États parties à atteindre ces objectifs grâce à des projets anti-dopage mis en œuvre dans le domaine de l'éducation, de l'élaboration de politiques et aux fins du renforcement des capacités. Depuis 2008, plus de 180 projets exécutés dans plus de 100 pays ont ainsi bénéficié d'une aide financière – à hauteur de plus de 3 400 000 dollars des États-Unis.

Le volume mondial des paris sportifs non réglementés est estimé à plusieurs centaines de milliards de dollars par an. Combinés avec la corruption et avec la coercition exercée contre les athlètes et les responsables sportifs, les paris en ligne font le lit de la criminalité organisée et du blanchiment d'argent. La manipulation des compétitions sportives (trucage des matches) battent en brèche un des principes cardinaux du sport : l'incertitude quant aux résultats des compétitions. Pour contrer efficacement ce fléau, l'UNESCO encourage l'échange d'informations entre les pouvoirs publics, le mouvement sportif et les opérateurs de paris.



Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport Composition (2016-2017)

États membres



Afrique du Sud
Allemagne
Azerbaïdjan
Brésil
Colombie
Congo

Danemark
Indonésie
République islamique d'Iran
Madagascar
Malaisie
Mexique

Oman
Qatar
Fédération de Russie
Turquie
Ukraine
Yémen



Conseil consultatif permanent

Membres permanents

1. Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix (UNOSDP)
2. Bureau du Pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies
3. Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (CIEPSS)
4. Comité international olympique (CIO)
5. Comité international paralympique (IPC)
6. Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
7. ONU-Femmes
8. Organisation mondiale de la Santé (OMS)
9. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
10. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
11. SportAccord

Membres renouvelables

12. Agence mondiale antidopage (AMA)
13. Association des comités nationaux olympiques (ACNO)
14. Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF)
15. Association pour le sport pour tous international (TAFISA)
16. Comité international Pierre de Coubertin
17. Comité international pour le fair-play
18. Fédération internationale de football association (FIFA)
19. Fédération internationale de natation (FINA)
20. Fédération internationale du sport universitaire (FISU)
21. Fédération mondiale de l'industrie d'articles de sport (WFSGI)
22. Groupe de travail international sur les femmes et le sport (IWG)
23. Havas Sports and Entertainment
24. Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS)
25. Peace and Sport
26. PLAY International
27. Play the Game / Danish Institute of Sport Studies
28. Right to Play
29. Union internationale de biathlon (IBU)

Collaboration avec l'UNESCO

Si l'action menée par l'UNESCO dans le domaine du sport a un impact, c'est grâce aux nombreux partenariats qu'elle a noués et aux contributions financières volontaires qu'elle reçoit. L'équipe de l'UNESCO chargée du sport au Siège et hors Siège possède toute l'expérience voulue, qu'il s'agisse de l'élaboration de politiques internationales, de la gestion de projets ou le travail en réseau avec les gouvernements, les grandes organisations sportives, les ONG spécialisées et des universités.

À l'appui du programme de l'UNESCO en matière de sport, les particuliers et les personnes morales peuvent verser une contribution financière au Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport ou au Fonds international pour le développement de l'éducation physique et du sport.



www.unesco.org/shs/sport

Contact :

Section de la jeunesse et des sports

Division de l'éthique, de la jeunesse et des sports

Secteur des sciences sociales et humaines

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

Courrier électronique : sport@unesco.org

